



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 28 janvier 2021**

N° 2 – D. 28.01.2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à neuf heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Point à l'ordre du jour :

2. Mise en œuvre de la politique de culture et de culture scientifique au sein de l'UGA

Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes et en particulier son article 50,

Considérant les principes de la mise en œuvre de la politique de culture et de culture scientifique au sein de l'UGA ;

Considérant la création des commissions plénières culture et CST UGA ;

a) Création de la commission plénière culture UGA :

Considérant que les objectifs sont de :

- Définir un périmètre de coopération à l'échelle de l'EPE-UGA,
- Définir une stratégie culturelle débattue, partagée et explicite,
- Définir un accord sur les valeurs,
- Définir un accord sur les critères d'intervention (notamment soutien aux projets),
- Echanger sur les bilans annuels et les prospectives,
- Renforcer l'équilibre du lien entre action culturelle, recherche, formation et vie étudiante.

Considérant la composition suivante :

- Pilotage : VP Culture CST,
- Membres :
 - Vice-présidents Recherche, Formation, RSE, VE, VPE,
 - 6 représentants des grandes composantes (Directeur ou son représentant),
 - 1 composante non regroupée : représentant de l'Inspe,
 - 8 Directions : DGS, DCCST, DGDForm, DirCOM, BAPSO, DVE, DGPAT, DGDRH-QVT,
 - Invités : Financeurs et partenaires stratégiques (DRAC, Rectorat, Région, Département 38 et 26, Agglos Grenoble Valence, villes Grenoble Valence, ADUDA, ESAD).

Considérant les sous-commissions thématiques suivantes :

- Œuvres d'art des campus,
- Aides aux projets,

Considérant que la définition et la composition sont discutées en commission plénière culture ;

b) Création de la commission plénière CST UGA :

Considérant que les objectifs sont de :

- Définir un périmètre de coopération à l'échelle de l'EPE-UGA,
- Définir une stratégie de CST débattue, partagée et explicite,
- Définir un accord sur les valeurs,
- Définir un accord sur les critères d'intervention (notamment soutien aux projets),
- Echanger sur les bilans annuels et les perspectives,
- Renforcer le lien entre action culturelle et recherche.

Considérant la composition suivante :

- Pilotage : VP Culture CST,
- Membres :
 - Vice-présidents Recherche, RSE,
 - 6 représentants des grandes composantes (Directeur ou son représentant),
 - Directeur du CED + représentant doctorant du CED,
 - DGD RIV, DirCom,
 - Organismes de recherche,
 - Invités : Financeurs (DRRT, Région, Rectorat, Département 38 ET 26, Agglo Grenoble et Valence).

Considérant les sous-commissions thématiques suivantes :

- Patrimoine scientifique (dont Comité d'experts indépendants),
- Groupe de recherche sur l'histoire de l'université,
- Science / société (conférences, diffusion des savoirs, débats),
- Fête de la Science et Séances thématiques sur les territoires : EPCC-CSTI, Valence et Drôme-Ardèche.

Considérant que la définition et la composition sont discutées en commission plénière culture ;

2/3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 08/02/2021

Transmis au Rectorat le : 08/02/2021

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 28 janvier 2021

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

